

MESSAGE DU PRÉSIDENT



Comme vous le constaterez à la lecture de ce numéro, la négociation est bel et bien commencée et les échanges vont bon train avec les neuf fédérations syndicales avec lesquelles le CPNCF négocie. Malgré certains propos véhiculés par les médias, sachez que le CPNCF ne se présente pas aux tables de négociation en souhaitant diminuer les services aux élèves et réduire les droits des syndiqués. Le point de vue patronal se veut respectueux du personnel des commissions scolaires et cherche plutôt à questionner certaines façons de faire et à revoir des aspects des conventions collectives qui n'ont pas évolué au même rythme que les besoins et qui entravent l'organisation scolaire.

Les représentants du CPNCF croient profondément à une approche de négociation axée sur la présentation des problèmes par chaque partie et la recherche de solutions comportant des avantages tant pour la partie patronale que syndicale. Oui, la partie patronale parle des contraintes budgétaires qui sont les siennes. Nous n'avons tout simplement pas les sommes que représentent les demandes syndicales, qui se calculent en milliards de dollars. Mais il est faux de présenter cette négociation sous l'angle comptable. Au-delà des coûts, la dispensation efficace des services éducatifs nécessite de revoir les conventions sur le plan de l'organisation du travail.

Alors que je quitterai mes fonctions de président au cours des prochaines semaines, permettez-moi de réitérer ma ferme conviction dans la démarche de négociation entreprise et ma confiance envers les équipes patronales qui la mènent au quotidien. Je ne peux qu'espérer, au-delà des envolées verbales et des moyens de pression qui font partie du folklore de la négociation, que chaque partie recherchera réellement à parvenir à un équilibre entre le bien-être des élèves, les souhaits légitimes des parents et des conditions de travail respectueuses de notre personnel qui œuvre quotidiennement dans les écoles, les centres et les sièges sociaux des commissions scolaires. Le milieu scolaire peut se vanter d'avoir des relations de travail saines. Il s'agit d'une base solide pour l'atteinte de nouvelles ententes négociées. Je vous les souhaite au cours des prochains mois.

Après avoir œuvré pendant 25 ans dans le domaine, je crois pouvoir affirmer que le milieu scolaire compte tant du côté patronal que syndical des personnes de grande qualité et dévouées qui font que le Québec possède un des meilleurs systèmes d'éducation au monde, ne l'oublions pas!

Le président,

Bernard Tremblay



Dans ce document, l'utilisation du masculin n'a d'autre finalité que celle d'en faciliter la lecture.

Dans ce numéro

Retour sur le dépôt des propositions patronales, p. 2

Que se passe-t-il aux tables de négociation?, p. 2

- *Personnel enseignant, p. 2*
- *Personnel professionnel, p. 7*
- *Personnel de soutien, p. 9*

Nomination au sein de l'équipe patronale, p. 12

Le CPNCF rencontre les médias, p. 13

RETOUR SUR LE DÉPÔT DES PROPOSITIONS PATRONALES

PERSONNEL ENSEIGNANT

Le 16 décembre dernier, les équipes de négociation du CPNCF ont déposé les propositions patronales à leurs vis-à-vis dans le cadre des négociations pour le renouvellement des ententes nationales 2010-2015 E1 (FSE-CSQ) et E6 (FAE). Les équipes ont alors présenté les différents éléments pris en considération pour l'élaboration de ces propositions, les orientations rattachées aux dépôts patronaux et les pistes de solution identifiées pour répondre aux problématiques soulevées. Les équipes patronales ont réitéré leur volonté d'en arriver à des ententes qui soient à la satisfaction des parties.

PERSONNEL PROFESSIONNEL

L'équipe du CPNCF a remis ses propositions les 16 et 17 décembre en vue du renouvellement des ententes nationales 2010-2015 P1 (FPPE-CSQ) et P5 (SPPLRN-SCFP 5222). L'équipe a présenté ses propositions en mettant l'accent sur les orientations et objectifs poursuivis. Les parties syndicales ont pour leur part posé des questions afin d'obtenir des précisions. Les parties patronale et syndicale ont affirmé leur volonté commune de trouver des solutions mutuellement satisfaisantes.

PERSONNEL DE SOUTIEN

Le 17 décembre, les équipes patronales ont remis les dépôts de leurs propositions relatives aux ententes 2010-2015 S2 (SEPB-Québec-FTQ), S1 (SCFP-FTQ), S3 (FPSS-CSQ) et S6 (FEESP-CSN). Elles ont alors mis en contexte ces propositions, expliqué les objectifs qui en ont guidé l'élaboration et rappelé l'approche de négociation privilégiée par le CPNCF (recherche de solutions communes). Les équipes ont aussi communiqué à leurs vis-à-vis leur volonté d'en arriver à des ententes mutuellement satisfaisantes.

QUE SE PASSE-T-IL AUX TABLES DE NÉGOCIATION ?

PERSONNEL ENSEIGNANT

Depuis le retour du congé des fêtes, le CPNCF a tenu plusieurs rencontres de négociation avec la FSE-CSQ et la FAE. Le climat entourant les discussions est cordial. Les négociations se déroulent au rythme de deux à trois rencontres par semaine.

Les premières séances de janvier ont permis aux parties de questionner les dépôts respectifs, de discuter des règles de fonctionnement à la table de négociation, d'établir le calendrier de négociation et d'ordonner les sujets de discussion.

Aux tables de négociation FSE-CSQ et FAE, les premiers échanges ont rapidement permis de constater des différences quant à l'approche de négociation adoptée par les fédérations syndicales et le CPNCF. Pour ce dernier, il importe que chacune des parties soit en mesure de bien saisir l'ensemble des problématiques soulevées afin de convenir mutuellement de solutions acceptables. Du côté des fédérations syndicales, il importe plutôt de discuter rapidement des solutions, et ce, avant même d'avoir échangé sur l'ensemble des problématiques vécues par les parties.

Dans la perspective de bien entamer la négociation, le CPNCF a convenu avec chacune des fédérations syndicales de commencer les discussions par différents sujets dont l'explication des problématiques peut se faire plus succinctement.

DISCUSSIONS IMPLIQUANT LE CPNCF ET LA FSE-CSO

■ Congés et stabilité

En ce qui concerne les congés de maladie, la partie syndicale souhaite l'octroi d'une septième journée, la possibilité de monnayer toutes les journées inutilisées et la possibilité de les utiliser pour des motifs personnels.

Au regard des congés pour motifs religieux, elle désire revoir certaines modalités sous l'angle de l'évolution des rites funéraires, de la notion d'habiter sous le même toit pour un enfant du conjoint d'un enseignant et de la composition de la cellule familiale et des liens familiaux qui en découlent.

Pour la partie patronale, les discussions entourant les congés doivent être effectuées dans une approche globale, mais également sous l'angle de la stabilité du personnel enseignant qui constitue une problématique majeure mentionnée fréquemment par les acteurs du réseau. Le CPNCF souhaite limiter les changements successifs d'enseignants dans les classes pour favoriser un climat propice aux apprentissages, mais également limiter l'impact que cela peut avoir sur l'équipe-école. C'est dans cette perspective que la partie syndicale a été invitée à poursuivre la réflexion.

■ Déduction du traitement

Ce sujet a permis au CPNCF de dresser un portrait des difficultés suscitées par les dispositions actuelles de l'Entente nationale. Il a aussi permis aux parties d'amorcer une réflexion au regard des modalités prévues au protocole d'expérimentation sur les coupures de traitement mis en place à cet effet dans quelques commissions scolaires.

■ Suspension lors d'accusations criminelles

La partie syndicale a présenté sa demande en vertu de laquelle l'enseignant visé par des accusations de nature criminelle pourrait continuer de recevoir le traitement habituel. Pour le CPNCF, un tel dossier a une plus large portée que la simple question du maintien du traitement. On pense notamment à l'impact de pareilles situations sur l'image de l'école et de la commission scolaire.

■ Retour progressif

La partie syndicale demande le retrait de l'exigence selon laquelle une absence pour invalidité doit être d'une période minimale de 12 semaines pour qu'un retour progressif puisse être effectué. Elle demande également de retirer la durée maximale de 12 semaines pour un tel retour. Elle aborde cette demande sous l'angle des obligations des parties découlant de la Charte des droits et libertés de la personne. Pour le CPNCF, la référence à la Charte induit la notion de handicap, laquelle nécessite plus d'analyse de la part des parties.

■ Qualification légale en formation professionnelle

La vis-à-vis de la partie patronale a précisé vouloir favoriser, et non obliger, la qualification légale en formation professionnelle; elle désire que l'Entente nationale reconnaisse dans la tâche le temps de formation d'un enseignant s'engageant dans un processus de formation qui mène à une qualification légale. Pour le CPNCF, il s'agit d'une demande qui comprend également des éléments qui sont externes à l'Entente nationale.

■ Acquisition de la permanence

L'objectif patronal est que seuls les jours travaillés soient comptabilisés dans le calcul du temps pour accéder à la permanence, et ce, sous réserve des droits consentis par les lois d'ordre public. Il s'agit notamment d'une question d'équité entre les enseignants et d'harmonisation entre les différentes catégories d'emploi du réseau des commissions scolaires. La partie syndicale y voit une possible entrave au droit d'association (congés pour libérations syndicales) prévu à la Charte des droits et libertés de la personne.

■ Insertion professionnelle

Le CPNCF présente l'insertion professionnelle dans une perspective systémique qui regroupe la formation initiale, l'insertion professionnelle et la formation continue. Il fait ressortir différents éléments, notamment la nécessité de composer les tâches plus équitablement afin que le personnel enseignant en début de carrière et celui issu de l'immigration ne soient pas confrontés à des tâches trop complexes. Il insiste sur l'obligation, pour l'enseignant novice, de participer à un programme d'insertion professionnelle.

La partie syndicale se questionne sur l'obligation de participation pour le personnel enseignant en début de carrière. Elle préfère que celle-ci se fasse sur une base volontaire, que l'accent soit mis sur le temps de libération des mentors et des mentorés et que le programme d'insertion professionnelle ne soit pas un outil d'évaluation du personnel concerné.

■ Groupes à plus d'une année d'études (GPAÉ)

La partie syndicale a réitéré ses demandes qui visent essentiellement à limiter les GPAÉ aux plus petites écoles, à offrir de l'aide soit par le déjumelage du groupe ou l'ajout d'une ressource enseignante (au choix de l'enseignant et pour l'équivalent de sept heures par semaine) et à maintenir les sommes dédiées de l'annexe XVI (1,5 M\$/an).

Les échanges ont permis au CPNCF de bien expliquer sa proposition visant à assurer plus de souplesse dans l'organisation des GPAÉ. Particulièrement, le recours, dans certains cas, à un GPAÉ pour des élèves du préscolaire et du 1^{er} cycle du primaire qui pourrait permettre de maintenir l'école du village dans certains milieux.

■ Rémunération

Les parties ont amorcé des discussions au regard des modalités de rémunération du personnel enseignant.

D'une part, la partie syndicale souhaite le retrait des deux premiers échelons prévus à l'échelle unique de traitement ainsi que l'introduction de prime pour le personnel œuvrant dans les établissements pénitentiaires fédéraux, les prisons provinciales et les centres jeunesse.

D'autre part, la partie patronale a énoncé la problématique relative à des modalités uniformes de rémunération en fonction du temps travaillé. Dans cette perspective, il est souhaité de rémunérer le personnel enseignant en suppléance occasionnelle et celui à taux horaire selon un taux uniforme, et ce, sous l'angle d'une équité pour tous les secteurs.

■ Autres sujets

Les parties ont entamé des discussions sur divers sujets, dont le retrait préventif et la paie d'été, le report de vacances lors d'un congé de maternité, les dispositions relatives aux promotions, les congés de préretraite et le régime de mise à la retraite de façon progressive.

DISCUSSIONS IMPLIQUANT LE CPNCF ET LA FAE

■ Congés et stabilité

La partie syndicale demande une augmentation du nombre de congés de maladie et l'ajout de banques de congés rémunérés pour obligations familiales et affaires personnelles en invoquant que l'augmentation du nombre de congés de maladie, autant à court qu'à long terme, est plus importante chez le personnel enseignant que dans les autres catégories de personnel de l'éducation. À son avis, cette situation pourrait s'expliquer par la détresse psychologique provoquée par la lourdeur de la tâche et le nombre d'élèves en difficulté dans la classe.

Pour le CPNCF, la réalité des travailleurs québécois s'est transformée au cours des dernières années et la problématique de la détresse psychologique est multifactorielle. En ce qui a trait aux congés, la partie patronale a réitéré à sa vis-à-vis que ce sujet doit être abordé de façon plus globale sous l'angle de la stabilité dans la classe et dans l'école et que, dans cette perspective, l'ajout de journées de congé n'est pas envisagé. Le CPNCF ne ferme pas la porte à la possibilité de monnayer annuellement des congés, et ce, dans l'optique qu'une telle disposition puisse avoir un effet positif sur la stabilité du personnel enseignant.

■ Insertion professionnelle

Il s'agit d'un sujet dont l'intérêt est partagé par le CPNCF et sa vis-à-vis. À cet égard, les parties conviennent de l'importance de mesures d'insertion professionnelle pour faciliter l'intégration des nouveaux enseignants.

Pour la partie syndicale, le syndicat local est le mieux placé pour exprimer les besoins des enseignants en début de carrière et la participation de ces derniers aux activités proposées doit se faire sur une base volontaire.

Pour le CPNCF, l'insertion professionnelle et le développement professionnel sont des notions indissociables. Le maintien d'un haut niveau de compétence professionnelle, exigence prévue à la LIP, doit s'articuler autour de trois axes : la formation initiale, l'insertion professionnelle et la formation continue. De plus, le CPNCF a précisé que les règles actuelles des ententes locales régissant la répartition des fonctions et responsabilités ne favorisent pas les enseignants en début de carrière, qui se retrouvent souvent avec des tâches complexes et des groupes plus difficiles.

■ Développement professionnel

Le CPNCF a exposé sa vision relative au développement professionnel, appuyant son argumentaire notamment sur :

- le fait que les enseignants exercent leur profession dans le contexte d'un service public;
- l'équilibre recherché entre l'autonomie professionnelle, la responsabilité professionnelle et le droit de regard de l'employeur;
- la qualité de l'enseignement dans les écoles publiques du Québec;
- l'importance de migrer d'une culture de perfectionnement ponctuel vers une culture de formation continue;
- l'influence positive sur différents éléments clés de la profession (ex. : le sentiment de compétence accru, la satisfaction au travail, la rétention du personnel et la valorisation de la profession).

La proposition du CPNCF en matière de développement professionnel prend donc en compte les besoins exprimés par l'enseignant, le milieu, les commissions scolaires ainsi que les orientations ministérielles et prévoit un processus par lequel les enseignants rendent compte de leur démarche de formation continue.

Pour la partie syndicale :

- les dispositions actuelles de l'Entente sont suffisantes en matière de développement professionnel;
- l'enseignant est celui qui connaît le mieux ses besoins et, en ce sens, la direction d'établissement doit tout mettre en œuvre pour y répondre;
- la lourdeur de la tâche a un impact sur la capacité des enseignants à se concerter et à se former.

■ Champs, disciplines et spécialités

La partie syndicale a présenté sa demande relativement à la création d'un champ pour toutes les matières enseignées, à l'exception du projet intégrateur et du projet personnel d'orientation. Elle a précisé sa volonté de voir les disciplines art dramatique et danse être associées à un champ distinct ou d'envisager d'autres alternatives pour répondre à cette préoccupation. Elle a donné en exemple l'attestation d'études professionnelles (AEP) en service de garde, qui n'est associée à aucun secteur à la formation professionnelle.

Le CPNCF a indiqué que cette préoccupation mérite d'être analysée davantage et précisé que le sujet doit être lié à d'autres préoccupations, dont la sécurité d'emploi, les effets liés à la mobilité ainsi que la déclaration des excédents d'effectifs par discipline, et non par champ.

■ Reconnaissance des années d'expérience

La partie syndicale a précisé que ce sujet n'aurait pas fait l'objet d'une demande de sa part n'eût été la dénonciation, par la partie patronale au Comité national de concertation, d'une pratique relative à la reconnaissance du nombre de jours donnant droit à une année d'expérience supplémentaire à l'enseignant. Par conséquent, la partie syndicale demande à ce qu'un minimum de 90 jours travaillés donnant droit à une année d'expérience supplémentaire devienne la norme pour tous les statuts d'engagement.

Prochaines rencontres



Au cours des prochaines rencontres, le CPNCF sera en mesure d'expliquer les problématiques et ses propositions au regard, notamment, des règles de formation des groupes d'élèves et de la tâche de l'enseignant et son aménagement.

PERSONNEL PROFESSIONNEL

Discussions impliquant le CPNCF et la FPPE-CSQ

Les parties ont tenu des rencontres les 22 et 27 janvier de même que les 3, 4 et 17 février. Il a alors été notamment question du protocole de libérations syndicales, au sujet duquel les parties ont des compréhensions différentes. La partie patronale a aussi posé des questions sur les thèmes issus des demandes syndicales, soit l'attraction et la rétention du personnel professionnel en milieu scolaire :

- par de meilleures conditions d'exercice de la tâche et par une meilleure reconnaissance;
- par de meilleures conditions de travail et par une meilleure conciliation entre la famille et le travail;
- par une plus grande équité organisationnelle et de meilleures relations de travail.

Les questions ont porté plus précisément sur :

- la définition de la journée régulière de travail;
- l'horaire de travail variable;
- la reconnaissance du temps de déplacement;
- le télétravail;
- les clauses relatives à l'exercice de la fonction;
- les jours chômés et payés;
- la cotisation à un ordre professionnel;
- les frais de déplacement;
- les mesures d'attraction et de rétention;
- la mesure transitoire bonifiant la rémunération;
- le retour progressif;
- les mesures disciplinaires et administratives;
- les règles budgétaires;
- les griefs et l'arbitrage.

La partie patronale a par ailleurs posé des questions sur les demandes périphériques. Sujets abordés : le service continu, la définition de poste, le plan de classification et les congés pour activités syndicales. La partie syndicale a ensuite communiqué ses réponses.

La partie syndicale a déposé une demande prévoyant l'introduction d'une nouvelle annexe concernant l'ajout de ressources professionnelles : pérennité de l'Annexe D de la convention 2010-2015 (380 postes), maintien du nombre de postes professionnels réguliers en ETP existant au 30 juin 2015 et ajout de 600 postes réguliers à temps complet (dont 120 postes sur 2 ans réservés à l'embauche d'orthopédagogues réguliers à temps complet). Cet ajout de ressources professionnelles (600 postes) vise l'ensemble des CPN (CPNCF, CPNCA, CPNCSC et CPNCSK).

Prochaines rencontres



- 25 février 2015
- 10, 17, 26 et 31 mars 2015

Discussions impliquant le CPNCF et le SPPLRN-SCFP 5222

Des rencontres ont eu lieu les 15 janvier et 11 février. Il a alors été question du protocole de libérations syndicales. La partie syndicale a également présenté les huit axes de son dépôt et offert des explications et des précisions. Les sujets suivants ont été discutés :

- mise à jour de certaines définitions;
- ajustement aux prérogatives syndicales;
- participation et consultation;
- modernisation du régime d'emploi;
- santé et sécurité au travail et assurance salaire;
- processus d'attribution de congés;
- perfectionnement du personnel;
- mise à jour de la procédure de grief;
- demande d'une « clause d'équité » de la part de la partie syndicale.

La partie patronale a poursuivi son questionnement du dépôt syndical, notamment sur les thèmes suivants :

- Définition;
- Prérogatives syndicales;
- Période d'essai;
- Réaffectation/mutation.

La partie syndicale a pour sa part posé des questions sur les sujets suivants :

- Orientation 1 : Offrir des services professionnels qui répondent aux besoins des élèves et aux exigences des commissions scolaires;
- Professionnels surnuméraires;
- Planification des effectifs;
- L'ancienneté;
- Congés spéciaux;
- Champs d'application;
- Mise à jour des annexes;
- Bureau de placement;
- Sécurité d'emploi;
- Notion de service continu;
- Travail supplémentaire;
- Avancement d'échelon;
- Assurance salaire et lésions professionnelles;
- Arbitrage.

La partie patronale a apporté des réponses sur l'ensemble des sujets.

Prochaines rencontres



- 26 février 2015
- 18 mars 2015

PERSONNEL DE SOUTIEN

Discussions impliquant le CPNCF et le SCFP-FTQ

Des rencontres ont eu lieu le 28 janvier, de même que les 4 et 11 février. Les parties ont alors convenu du déroulement des négociations et discuté des sujets suivants :

- le protocole de libérations syndicales;
- l'ordre des sujets de discussion;
- le calendrier et le lieu des rencontres;
- les différentes clauses des dépôts syndical et patronal.

Les échanges et questionnements sur ce dernier point ont permis aux parties de mieux comprendre les problématiques soulevées par chacune d'elles. Parmi les sujets discutés à cette occasion :

- les mouvements de personnel;
- la notion de postes;
- le perfectionnement;
- la simplification des statuts;
- les prérogatives syndicales (consultation et remboursement des libérations);
- la position patronale sur l'assurance salaire;
- les congés spéciaux (décès, force majeure, etc.);
- les clauses concernant des bénéficiaires octroyés lors de conventions antérieures;
- le règlement des griefs.

La partie patronale a rappelé l'imposant inventaire des griefs concernant le personnel de soutien. Les parties ont aussi convenu de l'ordonnancement suivant des sujets de discussion, lequel est basé essentiellement sur les orientations du dépôt patronal.

Prochaines rencontres



- 4, 11, 18 et 25 mars 2015

Discussions impliquant le CPNCF et le SEPB-Québec-FTQ

À ce jour, les parties ont tenu trois rencontres (les 26 janvier, 9 et 13 février). Elles ont convenu du déroulement de la négociation et discuté plus particulièrement :

- du protocole de libérations syndicales;
- de l'ordre des sujets de discussion;
- du calendrier et du lieu des rencontres;
- des différentes clauses des dépôts syndical et patronal.

Si la partie patronale a posé des questions au sujet du dépôt syndical, sa vis-à-vis a plutôt demandé des précisions sur l'ensemble des orientations patronales. Ce dernier échange a permis au CPNCF de rappeler ses objectifs de négociation, qui sont d'assurer :

- un excellent service aux élèves et une organisation performante;
- une plus grande stabilité dans les classes;
- une plus grande flexibilité dans les tâches;
- une présence plus soutenue au travail;
- une application simplifiée de la convention collective.

Prochaines rencontres



- 23 février 2015
- 30 mars 2015

Discussions impliquant le CPNCF et la FPSS-CSQ

À ce jour, et si l'on inclut le dépôt du protocole de libérations syndicales (au sujet duquel les parties ont des compréhensions qui divergent, ce qui a donné lieu à des contre-propositions), les parties ont tenu deux rencontres, soit les 15 et 22 janvier. Il y fut notamment question des modalités de fonctionnement de la négociation. Aussi à l'ordre du jour : le tableau d'appariement des sujets de discussion et demandes de précision. À cet égard, les sujets identifiés sont :

- la mise à jour et la révision de certaines dispositions;
- la classification;
- l'organisation du travail;
- l'attraction et la rétention du personnel;
- les mouvements de personnel et la sécurité d'emploi;
- la conciliation famille et travail.

La partie patronale a demandé des précisions sur un certain nombre de sujets du dépôt syndical afin de compléter le tableau d'appariement et d'examiner l'ordre de discussion des sujets. La partie syndicale a mentionné que sa priorité n'est pas la façon de travailler, mais d'effectuer une négociation courte visant une entente à la fin de la convention collective (31 mars 2015) ou au plus tard au 30 juin 2015. La partie syndicale n'a pas questionné le dépôt patronal.

L'attitude de tous les participants à cette rencontre était tout à fait cordiale.

Prochaines rencontres



- 20 et 26 février 2015
- 12, 24 et 25 mars 2015

Discussions impliquant le CPNCF et la FEESP-CSN

Les parties ont tenu quatre rencontres, soit le 22 janvier et les 2, 9 et 19 février. Relativement au protocole de libérations syndicales, des questions de précision ont été posées au sujet du quantum et de la durée des libérations.

Des questions d'éclaircissement portant sur le dépôt patronal ont également été posées. Le CPNCF a aussi posé des questions sur le dépôt syndical. La partie syndicale a répondu aux questions puis mentionné ne pas vouloir préciser davantage, puisque les réponses seront détaillées lors des discussions et échanges ultérieurs.

Enfin, les parties ont terminé d'expliquer le contenu de leur dépôt respectif et discuté des sujets suivants :

- Validation des dates de rencontre;
- Étude sur la santé mentale;
- Document d'appariement des sujets.

Prochaines rencontres



- 20 février 2015
- 12, 13 et 27 mars 2015

Discussions impliquant le CPNCF et la FISA

La FISA a remis le dépôt de ses demandes au CPNCF le 29 janvier dernier.

Prochaine rencontre



- 20 mars 2015

Nomination au sein de l'équipe patronale

À compter de la fin février, M. Jean Beauchesne occupera le poste de porte-parole de l'équipe patronale chargée de la négociation avec la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ). M. Beauchesne remplacera donc M. André Cloutier, lequel assure présentement l'intérim. Depuis le 4 janvier 2011, M. Beauchesne est le président-directeur général de la Fédération des cégeps. Il avait auparavant occupé le poste de directeur général des relations du travail au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pendant près de quatre ans (mars 2007 à décembre 2010). Il fut aussi médiateur-conciliateur puis directeur-médiateur au ministère du Travail de 2001 à 2007.

Le CPNCF rencontre les médias

En raison d'une certaine incompréhension publique à l'égard de quelques propositions patronales, le CPNCF a organisé une séance de breffage technique à l'intention des médias en collaboration avec le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires anglophones (CPNCA) et le Comité patronal de négociation des collèges (CPNC). L'objectif de cette rencontre tenue le 15 janvier à Québec était d'expliquer aux journalistes le contenu des dépôts patronaux. À l'invitation du Secrétariat du Conseil du trésor, le CPNCF a aussi participé à un événement similaire le 19 janvier, à Montréal.

Les dépôts patronaux ont été largement analysés, commentés et critiqués publiquement par les organisations syndicales. Malgré tout, le CPNCF a plutôt profité des deux rencontres avec les journalistes pour leur fournir des éléments de contexte et des explications à l'égard de quelques-unes de ses propositions concernant exclusivement le personnel enseignant. Cela, en se gardant bien de leur communiquer des informations qui n'avaient pas encore été discutées au sein des tables de négociation.

Qui a négocié sur la place publique?

- **31 octobre 2014** : quelques heures après avoir remis les dépôts de leurs demandes aux équipes de négociation du CPNCF sans plus d'explication, les trois fédérations syndicales du réseau scolaire affiliées à la CSQ (FSE, FPPE, FPSS) diffusent un communiqué de presse conjoint qui traite de certains aspects n'ayant pas encore fait l'objet de discussions entre les parties.
- **16-17 décembre 2014** : quelques heures après avoir reçu les dépôts patronaux, les trois fédérations syndicales du réseau scolaire affiliées à la CSQ (FSE, FPPE, FPSS) se lancent dans une offensive de relations publiques et condamnent certains aspects des propositions patronales. Cela, avant la tenue de rencontres avec les équipes de négociation du CPNCF visant justement à préciser ces aspects.
- **14 janvier 2015, 16 h 27** : le CPNCF, le CPNCA et le CPNC diffusent un communiqué de presse conjoint invitant les médias à un breffage technique dont l'objectif est de fournir des éléments de contexte et des explications à l'égard de quelques propositions patronales concernant le personnel enseignant.
- **14 janvier 2015, 22 h 35** : les trois fédérations syndicales du réseau scolaire affiliées à la CSQ diffusent un communiqué dans lequel elles « dénoncent d'une même voix l'invitation lancée par les Comités patronaux de négociation, représentant le gouvernement, aux journalistes pour assister demain à un breffage technique portant sur leurs demandes de négociation, y voyant là une manœuvre pour négocier sur la place publique ».



150, boul. René-Lévesque Est, 16^e étage
Québec (Québec) G1R 5W9
Téléphone : (418) 643-9865
Télécopieur : (418) 644-1379
www.cpn.gouv.qc.ca/cpnf